

Écocité du territoire Seine Aval

Région Île-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 51

Nombre d'habitants :
413 000 *

Superficie :
400 km²



Porteur du projet : Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)

Partenaires : Communauté d'agglomération Seine&Vexin, Communes de Seine&Vexin, CA2RS, Emmaüs habitat

Montant retenu par le PIA : 740 000 € au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'Écocité

Réputé pour ses falaises de craies et ses bords de Seine et structuré par son passé industriel, le territoire de Seine Aval cherche à se réinventer pour entrer dans l'industrie du XXI^{ème} siècle. L'enjeu du territoire est de redynamiser l'emploi tout en préservant le patrimoine naturel dont il dispose. L'EPAMSA définit donc une stratégie centrée une innovation verte reproductible dans le domaine du bâtiment, de la mobilité et du recyclage des déchets. La démarche de Seine Aval tend à éviter l'étalement urbain et limiter le développement de logements individuels, en mettant l'accent sur l'éco-construction et des projets de logements sociaux pour les plus démunis.

Périmètre Écocité

Dans le cadre de projet urbain, une grande partie du territoire de Seine Aval est concerné. Le périmètre opérationnel de l'Écocité est compris dans la communauté urbaine Seine aval, regroupant l'ensemble des anciennes communautés d'agglomérations et communes impliquées dans le projet (2 Rives de Seine, Seine et Vexin et Mantes en Yvelines).

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Construction de bâtiments exemplaires : éco-construction exemplaire de bâtiments et d'un hôtel social, expérimentations aérovoltaiques sur les bâtiments.

Promotion de l'éco-mobilité : dispositifs innovants de co-voiturage.